

Règlement sur la protection des données : quel bilan économique du RGPD 5 ans après ?

Publié le 8 mars 2024

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

En 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) a harmonisé les règles entourant la protection des données personnelles, créant un espace de libre circulation des informations au sein de l'Union européenne (UE). La CNIL a examiné l'impact économique du RGPD cinq ans après son entrée en vigueur.

L'évolution de la **réglementation sur la protection des données** a été au centre de plusieurs études économiques se penchant principalement sur les coûts de la mise en œuvre du RGPD. Le 1^{er} mars 2024, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a publié le [bilan de ces analyses](#)

Des bénéfices économiques pour les entreprises et les personnes

La mise en œuvre du RGPD engendre "*des coûts inévitables*" pour les entreprises afin de se mettre en conformité avec la réglementation. La CNIL constate que les **études économiques publiées** à ce jour se concentrent davantage sur ces coûts et **ne mesurent pas suffisamment les bénéfices économiques** pour les entreprises et les personnes.

Pour les **entreprises**, ces avantages se manifestent par une **amélioration de la réputation vis-à-vis des clients et des partenaires**, un renforcement de la sécurité informatique et une meilleure compréhension des données au sein de l'entreprise.

La mise en œuvre du RGPD apporte également d'importants **gains de bien-être pour les consommateurs**. Ces derniers acquièrent une meilleure maîtrise de leurs données, ce qui leur permet de mesurer plus efficacement les risques liés à leur diffusion. Plus vigilants, ils sont **moins exposés à une exploitation frauduleuse de leurs données ou à des démarchages abusifs** qui peuvent entraîner des pertes économiques.

Bien que difficiles à mesurer, "*il serait utile que les économistes tentent d'objectiver ces gains pour réaliser une véritable analyse coûts/bénéfices*", selon la CNIL.

Des coûts plus importants pour les petites entreprises

Bien que ces études soient incomplètes, la CNIL en tire plusieurs enseignements. Elles mettent en lumière le fait que **le RGPD est plus favorable aux grandes entreprises** qui ont plus de moyens pour se conformer à la réglementation et utilisent la protection de la vie privée comme argument de vente (*privacy washing*). Cela crée un avantage concurrentiel par rapport aux plus petites entreprises.

Cependant, ces grandes entreprises sont soumises à des contrôles plus fréquents. La CNIL estime nécessaire de compenser cette tendance en adoptant **une politique plus stricte envers les gros acteurs économiques** qui représentent des risques plus importants.

Les études mettent également en avant l'**importance de fournir aux entreprises des outils adaptés à leurs besoins** afin de réduire les coûts de conformité et d'apporter une sécurité juridique.

Enfin, elles soulignent que **la protection de la vie privée est à considérer comme un bien public**, nécessitant un niveau élevé de protection des données. Cette garantie crée un cadre de confiance essentiel au bon fonctionnement et au développement des marchés numériques.